

## A tous les assureurs-maladie

Vos interlocuteurs
Yannick Schwarz
Magnus Vieten

**Ligne directe** 032 625 30 48 032 625 30 64

**E-mail** yannick.schwarz@kvg.org magnus.vieten@kvg.org

**Date** 29.07.2024

## Données sur la compensation des risques 2024 : coûts bruts moins les restitutions

Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que pour les données 2023 et 2024 (état au 28.02.2025), les coûts bruts selon l'art. 6 al. 1h OCOR (état au 1er janvier 2025) doivent être fournis pour la compensation des risques 2024, déduction faite des restitutions effectués par les titulaires d'autorisations de mise sur le marché de médicaments.

Nous mentionnerons ceci en conséquence dans le guide de la compensation des risques 2024, que nous publierons probablement vers la fin de l'année 2024.

Avec nos cordiales salutations,

Institution commune LAMal